

# **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 30 SEPTEMBRE 2008**

## Présents :

Didier GUILLAUME – Jean-Yves PILLIER – Alain DAVASE– Catherine CLEMOT – Caroline ROBINEAU – Michel COULETEL – Christian CUSSONNEAU — Dominique BILLY – Gabriel HUBERT

## Excusé :

Gilles FOULON

## Absente :

Martine BEAUMONT

### **1. Droit de préemption La Maligny**

Le Conseil Municipal décide d'instituer un droit de préemption sur les parcelles n° ZE 607, ZE 608 et ZE 684 du secteur de La Maligny pour anticiper la possibilité d'extension de la salle d'animation (local de stockage) et du lotissement de la Maligny.

### **2. Point phone de la salle des fêtes du Mousseau**

Le Conseil Municipal décide faire enlever le point phone de la salle des fêtes du Mousseau. En effet celui-ci est devenu obsolète depuis la banalisation des téléphones portables et aucune communication n'a été effectuée sur cet appareil depuis deux ans. Le coût de location de l'appareil par France Telecom est actuellement de **722€** par an. Il sera donc demandé à France Telecom de venir récupérer l'appareil et de mettre fin à la convention de partenariat publiphonie.

### **3. Contrat de location et inventaire des salles de La Maligny et du Mousseau**

Après lecture, le Conseil Municipal approuve dans son intégralité le contrat de location pour les deux salles et instaure une pénalité de 100€ pour le locataire en cas de nettoyage (de la salle ou/et de la vaisselle) non effectué ou partiellement effectué.

Le Conseil Municipal approuve également l'inventaire établi pour chacune des 2 salles notifiant les tarifs en cas de casse ou perte de matériels

### **4. Tarifs de location 2009 des salles de La Maligny et du Mousseau**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe les tarifs de la location de la salle d'animation de La Maligny et la salle des fêtes du Mousseau, comme suit à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Salle d'animation de La Maligny :

Le week-end ou jours fériés en semaine

Particulier hors commune : 260€

Particulier de la commune : 180€

Salle des fêtes du Mousseau :

Le week-end ou jours fériés en semaine

Particulier hors commune : 220€

Particulier de la commune : 140€

Pour leur réunion en semaine (du lundi au jeudi) et suivant disponibilités, les associations des Ulmes disposeront des salles gratuitement.

Les demandes de location pour les professionnels ou pour une réunion (hors associations des Ulmes) en semaine seront tarifées à la demande

Le forfait annuel de location pour l'association Famille Rurale des Ulmes reste à 150€

Le montant de la caution reste inchangé à la somme de 200€ et s'applique à l'une et l'autre des 2 salles

Lors de la réservation de l'une ou l'autre des dites salles, des arrhes, d'un montant de 50€, sont à verser.

#### **5. Référent sécurité routière**

Après en avoir délibéré et suite à sa candidature, Le Conseil Municipal désigne M Gabriel HUBERT comme élu correspondant sécurité routière de la commune.

#### **6. Raccordement au réseau de distribution électrique de M Thierry LEVEQUE**

Le Conseil Municipal accepte l'engagement des travaux de raccordement au réseau de distribution électrique portant sur l'habitation sise au 3 rue de la Butte qui sont évalués à 2 475€ HT en sollicitant la participation, à 100% , du bénéficiaire, M Thierry LEVEQUE

#### **7. Vente de la parcelle n° ZE 737 au clos de la Maligny**

Suite à la demande d'achat de la parcelle n° ZE 737 par les 3 propriétaires des parcelles contigües afin de permettre l'extension de leur jardin, le Conseil Municipal accepte de vendre cette parcelle au prix de 20€ HT le m<sup>2</sup> sous condition de l'achat de l'intégralité de la parcelle.

Les frais de bornage concernant la partition de la parcelle seront à la charge des acquéreurs.

#### **8. Panneau d'avertissement sur les conditions de dépôt de déchets végétaux**

Le Conseil Municipal donne son accord à l'implantation d'un panneau d'avertissement sur la réglementation à respecter pour le dépôt de déchets végétaux au lieu dit « le Péridet » réservé aux habitants des Ulmes.

#### **9. Commission « tourisme » de la Communauté de communes**

Après en avoir délibéré et suite à sa candidature, Le Conseil Municipal désigne M Gabriel HUBERT comme élu référent à la commission « tourisme » de la Communauté de commune.

Prochain conseil le mardi 28 octobre 2008 à 20H30